

était sûr. Je vous avoue que s'il me jouait un tour pareil et que le Chapitre fût assez bon pour y condescendre, je saurais bien vite prendre mon parti et que le Chapitre n'en serait pas mieux...

“ Vous aurez pour confrère dans le Chapitre M. Gosselin à qui le roi a donné un canonicat pour le gratifier, dit-on, des services qu'il a rendus aux matelots du vaisseau du roi. M. Jaquerau en aura un autre ⁽¹⁾ et M. l'évêque s'en réserve un pour quelque prêtre qu'il mène avec lui, que je ne connais pas. Ainsi voilà le pauvre Le Chasseur privé d'un canonicat qui lui avait été promis par M. de Lauberivière, ce dont je suis très fâché. J'ai été bien charmé que l'on ait jeté les yeux sur vous pour être vicaire général dans la vacance du siège, persuadé que je suis que vous maintiendrez la paix et la tranquillité, non seulement dans les communautés religieuses, mais encore dans tout le diocèse ; c'est à quoi doit imposable de faire du bien. Je ne doute pas qu'un chacun n'ait applaudi à votre élection. Je ne sais si votre règne sera de longue durée ; car l'évêque se propose de remettre en place les grands vicaires qui étaient auparavant la vacance ; et cela sans doute pour réparer l'honneur de M. le Normant, et pour faire plaisir à M. l'abbé Couturier dont il tient l'évêché. Je crains fort qu'il n'ait des prédilections pour les Sulpiciens, ayant été élevé à Paris dans leur Séminaire. Il a du discernement ; s'il s'applique à connaître les différents caractères, il en pourra aisément faire la distinction...

“ Je vous ai déjà marqué ce que la Cour pensait au sujet de la fixation des cures que le Chapitre a faite, ainsi je m'y réfère. Je vous avouerai ingénument que notre Chapitre est composé de têtes qui ne pensent guère ce qu'ils font dans bien des rencontres : je le

(1) M. Jacrau était prêtre du Séminaire. Il ne fut pas nommé chanoine.